

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 3, Article 11.1

USA Archery a demandé une interprétation pour savoir si le système d'absorption des vibrations ci-dessous est autorisé pour la division arc classique.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité Technique.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique :

Le Comité Technique estime à l'unanimité que le système d'absorption des vibrations en question est légal pour la Division Arc Classique.

Et, de plus, si certains se posent la question, le Comité Technique pense que le système ne représente pas d'aide supplémentaire à l'alignement de la corde d'arc. Cette décision fait suite à l'interprétation du Comité Technique du 23 avril 2012 concernant le positionnement du stabilisateur sur la partie supérieure et interne du corps d'arc.

Une seule stipulation : la corde de l'arc ne doit pas être en contact avec le ou les système(s) d'absorption quand l'arc est bandé mais non tiré.

Comité Technique World Archery, 27 novembre 2013
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 11 décembre 2013

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS WORLD ARCHERY



11 décembre 2013

INTERPRETATIONS DES REGLEMENTS

11413627.1

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS WORLD ARCHERY

